

# Les différentes étapes de votre inscription :

1



Je me rends sur le site [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « examens et concours ».  
Je choisis l'examen auquel je souhaite m'inscrire.

2



Je saisis en ligne les informations nécessaires à la validation de mon inscription.  
Je fournis un numéro de mobile et une adresse e-mail valides.

3

Si je suis en situation de handicap non connue du rectorat, je me rends sur le site internet [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « Aménagement d'épreuves aux examens ».

4

**Fin-novembre, je reçois ma confirmation par courrier.**

Si je ne reçois pas ce document, je contacte le bureau des baccalauréats :  
[ce.diec@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diec@ac-aix-marseille.fr)

5



Je la relis, la corrige si nécessaire, et la renvoie accompagnée des pièces justificatives à cette adresse :

RECTORAT D'AIX-MARSEILLE  
DIEC 3.02 – BCG ou BTN (selon l'examen choisi)  
Place Lucien Paye  
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

6

À cette étape, mon inscription est enregistrée ✓

7



10 jours environ avant le début des épreuves, je reçois un texto et un e-mail m'indiquant les modalités de téléchargement de ma convocation. Les premières convocations concernent l'E.P.S. Elles seront envoyées début mars.

Si je ne reçois pas de message, je contacte le bureau des baccalauréats:  
[ce.diec@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diec@ac-aix-marseille.fr)

8



Je télécharge et imprime ma convocation.

Je me rends sur les centres d'épreuves muni de ma convocation préalablement imprimée, d'une pièce d'identité, et éventuellement de ma notification d'aménagement d'épreuves.